

## Commission des tarifs des chemins de fer.

Comme la déclaration soumise par l'honorable J. D. Cameron, au nom du gouvernement du Manitoba, couvre et comprend pratiquement toutes les plaintes sérieuses présentées de temps à autre au sujet de prétendus tarifs de transport des voyageurs et des marchandises excessifs et exorbitants au Manitoba et au Nord-Ouest, vos commissaires se proposent de l'étudier quelque peu en détail; après cela, il ne sera pas nécessaire de prendre chaque cas particulier présenté aux divers endroits, du moins lorsque les plaintes sont du même caractère que celles relatées dans le factum du gouvernement du Manitoba.

M. Cameron dit "que la prospérité de la province repose en grande partie sur l'imposition des tarifs les plus bas possibles pour le transport des produits et marchandises dans la province, hors et d'un point à l'autre de la province."

Il continue en disant: "En discutant les déclarations qui ont été faites au sujet des tarifs de transport des marchandises, la Compagnie (du chemin de fer Canadien du Pacifique) a fréquemment, en comparant les tarifs sur les lignes américaines et les siens, cité, dans ce dernier cas, des tarifs, de certains endroits, sur du trafic qui n'est ni offert ni transporté "\*\*\*\*" et des comparaisons sur cette base sont en conséquence illusoire."

M. Cameron soumet ensuite un état comparatif des tarifs de transport des marchandises, comprenant quelque cinq cents renseignements pris dans les tarifs de chemins de fer du Canada et des Etats-Unis.

Ces comparaisons sont expliquées et commentées très longuement, comme on le verra en référant à ses déclarations, Annexe D. Il prétend que la ligne de Fort-William à Winnipeg ayant été, en réalité, construite et donnée à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique par le gouvernement du Canada, libre de toute charge, les tarifs sur cette division devraient être sur la base la plus basse possible compatible avec le maintien efficace de cette ligne.

Des opinions sont exprimées quant à l'effet de la réduction des tarifs sur les revenus de la compagnie, et beaucoup d'autres matières sont traitées qui, dans l'opinion de nos commissaires, ne tombent pas régulièrement dans la sphère couverte par leurs instructions.

Ces prétentions et expressions d'opinion sont produites avec la déclaration de M. Cameron, et réponse y a été faite par le vice-président de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Voir Annexe C. \*

Quant aux comparaisons qui accompagnent le factum du gouvernement du Manitoba, il semblerait à vos commissaires qu'on n'a pas cité de tarif relatif aux endroits où "un trafic réel est offert et transporté" dans une proportion quelque peu considérable.

Vos commissaires sont d'opinion qu'il ne peut pas être fait une comparaison juste entre des chemins de fer traversant une région de l'ouest ayant une population clairsemée et un trafic local peu considérable, et des chemins de fer passant à travers un territoire relativement vieux, ayant une population dense et des centres nombreux et populeux, soit au Canada ou aux Etats-Unis; et ils s'accordent avec la déclaration de l'agent général du transport des marchandises et des voyageurs, M. Kerr, que: "Il est bien connu de tous ceux qui ont étudié les faits que la densité de la population avec le volume du tonnage transporté, et une balance raisonnablement égale de trains chargés allant dans l'une et l'autre direction, sont les plus importants facteurs pour déterminer quels sont les tarifs raisonnables des chemins de fer où qu'ils soient situés."

Dans le premier tableau accompagnant le factum du gouvernement du Manitoba, comparaison est faite des tarifs de Glenboro' et Austin, Manitoba, à Fort-William, et ceux de Chicago et Toronto. Austin et Glenboro' sont deux petits centres d'expédition agricole sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, cent milles à l'ouest de Winnipeg, et Chicago est probablement le plus grand marché aux grains et le plus grand centre de distribution du grain sur le continent.

Des comparaisons entre des localités comme celles-là ne sont d'aucun usage pratique quelconque pour constater la condition relative des cultivateurs du Nord-Ouest américain et canadien. En réponse à cela la Compagnie du chemin de fer

\* Il a aussi répondu entièrement aux assertions faites par la Loge Russell (Manitoba) des Patrons de l'Industrie, présentées par leur président, le sénateur Boulton.